



AGENCE  
**ERASMUS+**  
FRANCE - EDUCATION & FORMATION

UNE AGENCE  
AU SERVICE DU  
PROGRAMME STAR  
DE L'EUROPE !

AGENCE.ERASMUSPLUS.FR

- APPRENTIS
- SCOLAIRES
- ETUDIANTS
- FORMATEURS
- ADULTES

Mobilités enseignement supérieur AC131  
Consortium enseignement supérieur AC130

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Erasmus+

Les informations communiquées dans cet enregistrement sont basées sur les éléments publiés le 25/03/2021 dans le guide du programme

Bonjour à vous tous,

Nous sommes chargés de la promotion du programme au bénéfice des publics de l'enseignement supérieur à l'Agence Erasmus + Education Formation.

Nous allons vous présenter les nouveautés pour l'appel à proposition 2021 de l'action clé « mobilité de l'enseignement supérieur ».

Nous vous présenterons également les modalités de la candidature pour obtenir l'accréditation de consortium de mobilité de l'enseignement supérieur.

Avant de commencer cette présentation, nous attirons votre attention sur le fait que les informations communiquées dans cet enregistrement sont basées sur les éléments publiés le 25/03/2021 dans le guide du programme

## Objet de la présentation

**Action Clé 1**

**Mobilité des individus**

**Action Clé 131**

**Projets de mobilité pour l'enseignement supérieur**

- ✧ **Eligibilité**      Etablissements et organisations  
                         Publics  
                         Activités
- ✧ **Financements des activités**  
                         Budget 2021 AC1 pour la France : 152 M€  
                         Budget 2021 AC131 pour la France : 83,6 M€
- ✧ **Qualité des projets**
- ✧ **Modalités de candidature**
- ✧ **Préparation du projet de mobilité**



Lors de cette présentation, nous introduirons notre propos en contextualisant la mobilité de l'enseignement supérieur dans le cadre du programme Erasmus en général et de l'action clé 1 – Mobilité des individus en particulier.

Nous ferons un point sur l'éligibilité des établissements et organisations qui peuvent candidater sur cette action clé.

Nous préciserons les publics éligibles et apporterons des informations sur les activités qu'il sera possible de mettre en œuvre dans ce cadre.

Ensuite, nous détaillerons les modalités de financement des activités de mobilité, sachant que le budget annoncé pour la France pour financer la mobilité de l'enseignement supérieur est de plus de 83,6 Millions d'€, ce qui représente environ 55% du budget de la mobilité des individus pour la France en 2021.

Nous vous proposerons ensuite des focus sur les nouveautés, et un détour par la qualité des projets de mobilité.

Enfin, nous vous préciserons comment faire pour déposer votre candidature.

## Architecture Erasmus+ 2021-2027



L'architecture du précédent programme Erasmus+ 2014-2020 ainsi que ses principaux instruments et mécanismes de mise en œuvre sont en grande partie maintenus, avec des améliorations et de nouvelles actions visant à accroître l'impact du programme Erasmus+ 2021-2027.

En termes de périmètre, le programme continue de couvrir tous les secteurs de l'éducation et de la formation ainsi que les secteurs du sport et de la jeunesse. Pour l'enseignement supérieur, on retrouve les 3 actions-clés :

- l'action clé 1 relative à la mobilité des individus,
- l'action clé 2 pour les activités liées à la coopération (partenariat de coopération, d'innovation (alliances, CBHE), d'excellence ( les masters conjoints Erasmus Mundus),
- l'action clé 3 relative au soutien à la réforme des politiques publiques
- et enfin les activités Jean Monnet.

Aujourd'hui nous allons nous intéresser à l'action clé 1 et plus particulièrement à l'action clé 131 relative à la mobilité individuelle des étudiants et des personnels (ancien AC103).

Nous ne parlerons pas de la MIC (AC171) bien qu'elle soit également dans l'AC1. Pour rappel il n'y a pas d'AP en 2021 pour celle-ci.

Juste un rappel, pour pouvoir bénéficier de ces mobilités, les étudiants doivent

être obligatoirement inscrits dans un EES et suivre une formation diplômante post-bac (université, école, institut, lycée).  
Les post-diplômés ne peuvent pas bénéficier de ces bourses de mobilité.

## Action Clé 1 Mobilité des individus

### OBJECTIFS

- ✧ Opérer à un niveau international
- ✧ Renforcer la coopération avec les partenaires à l'étrangers
- ✧ Rendre les programmes pédagogiques plus attractifs
- ✧ Augmenter la qualité des projets :  
préparation / mise en place / gestion / suivi des mobilités
- ✧ Améliorer les processus de reconnaissance et la validation des compétences acquises
- ✧ Attirer des étudiants et des enseignants étrangers de haut niveau
- ✧ Contribuer à renforcer le savoir-faire des équipes pédagogiques, administratives et enseignantes



Avant de nous lancer dans le vif du sujet, rappelons ici les objectifs des projets action clé 1 de la mobilité des individus :

Il s'agit de :

Améliorer la capacité des établissements d'opérer à un niveau international ;

Renforcer la coopération avec les partenaires à l'étrangers ;

Rendre les programmes pédagogiques plus attractifs ;

Augmenter la qualité des projets : préparation / mise en place / gestion / suivi des mobilités ;

Améliorer les processus de reconnaissance et la validation des compétences acquises pendant les périodes de mobilité ;

Attirer des étudiants et des enseignants étrangers de haut niveau ;

Planifier le développement professionnel des équipes pédagogiques et administratives ;

Renforcer les savoir-faire des équipes pédagogiques, administratives et enseignantes.

## Action Clé 131 Mobilité de l'enseignement supérieur

### OBJECTIFS pour les étudiants et personnels

- ✧ Contribuer à la création d'un espace européen de l'éducation
- ✧ Renforcer les liens entre éducation et recherche
- ✧ Encourager l'esprit critique
- ✧ Favoriser l'employabilité et l'innovation
- ✧ Développer des programmes d'études transnationaux, transdisciplinaires, des apprentissages collaboratifs, fondés sur la recherche, les défis
- ✧ Favoriser
  - l'inclusion sociale
  - la transition environnementale
  - l'acquisition / le renforcement de compétences numériques
  - l'engagement civique



En découlent les objectifs suivants pour les étudiants et les personnels de l'enseignement supérieur :

L'objectif de cette action est de contribuer à la création d'un espace européen de l'éducation et de renforcer le lien entre l'éducation et la recherche, en permettant aux étudiants de toutes les disciplines et à tous les niveaux d'études (*BTS, licence, master, doctorat*) de vivre une expérience d'études ou de stages à l'étranger, et aux personnels et enseignants de participer à une expérience de formation ou d'enseignement à l'étranger

Afin de favoriser l'employabilité et l'innovation, l'objectif est d'inciter au développement de programmes d'études transnationaux et transdisciplinaires ainsi que de nouvelles façons d'enseigner et d'apprendre y compris la collaboration en ligne, l'apprentissage fondé sur la recherche, les approches fondées sur les défis (*dans le but de relever les défis sociétaux*) et d'encourager l'esprit critique.

Enfin, il s'agit, à travers le déploiement des projets de mobilité de l'enseignement

supérieur,

Et, en cohérence avec les principes de la charte ECHE auxquels vous vous êtes engagés :

- De favoriser l'inclusion sociale en donnant accès au programme aux publics les plus éloignés de la mobilité,
- De prévoir et d'accompagner les participants à des pratiques respectueuses de l'environnement,
- De permettre et de renforcer l'acquisition de compétences numériques pour les étudiants et pour les personnels enseignants et administratifs,
- D'encourager l'engagement civique.

## Action Clé 131 Mobilité de l'enseignement supérieur

### CARACTÉRISTIQUES

- ❖ Action décentralisée : gérée par l'Agence nationale Erasmus + Education Formation
- ❖ Etablissement d'enseignement supérieur / Consortium d'établissements détenteur de la Charte ECHE
- ❖ Financer des organisations pour porter des projets de mobilité
  - Etudes ou stages ou combiner les deux pour les étudiants
  - Formation ou enseignement ou combiner les deux pour les personnels
  - Programmes intensifs hybrides pour tous les participants
  - Invitation à enseigner de personnels d'entreprises étrangères
- ❖ A destination des publics de l'enseignement supérieur : étudiants et personnels
- ❖ Des activités de mobilité qui impliquent des organisations partenaires
- ❖ Une organisation stratégique du projet de mobilité
- ❖ Une seule demande : plusieurs activités de mobilité



L'action clé 131 dédiée à la mobilité de l'enseignement supérieur est une action gérée de façon décentralisée par l'Agence Erasmus + France Education Formation.

Les établissements éligibles pour recevoir des fonds du programme E+ pour porter des projets de mobilité de l'enseignement supérieur sont :

- d'une part les EES détenteurs de la Charte ECHE
- d'autre part les coordonnateurs de consortium pour les EES chartés membres du consortium

Cette action soutient le financement

- de projets de mobilité physique et hybride des étudiants de l'enseignement supérieur en études ou en stage à l'étranger,
- de projets de mobilité physique et hybride de personnels enseignants et administratifs de l'enseignement supérieur en formation ou en mission d'enseignement à l'étranger.

Elle soutient aussi des programmes intensifs hybrides à destination des publics étudiants et personnels de groupes d'établissements d'enseignement supérieur. Et, cette action soutient l'invitation à enseigner de personnels d'entreprises étrangères.

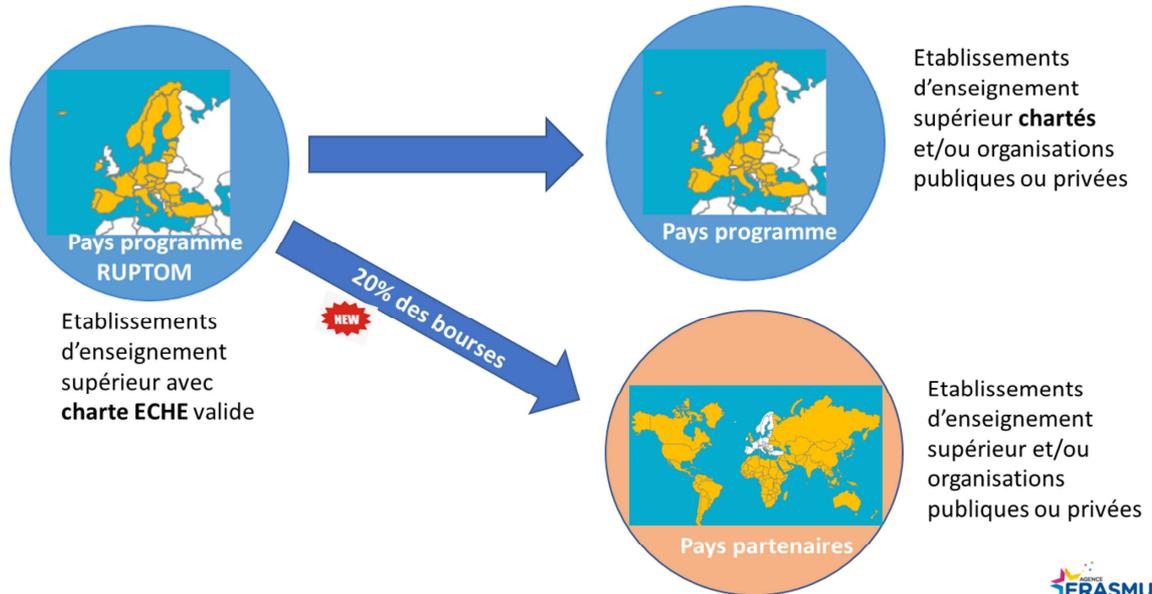
En effet, un autre élément important des activités de mobilité est que les établissements d'enseignement supérieur (EES) participant à Erasmus + (E+) ont la possibilité de mettre en place des relations plus étroites avec les acteurs socio-économiques et autres organisations partenaires : pour l'accueil des stages des étudiants, la formations des personnels et lorsque des professionnels sont invités à enseigner dans les établissements.

Enfin, une organisation stratégique du projet de mobilité est possible pour les EES participant à Erasmus+ :

Grâce à une seule demande de subvention, le porteur d'un projet de mobilité pourra organiser plusieurs activités de mobilité, permettant ainsi à de nombreuses personnes de se rendre dans différents pays.

En conséquence, chaque établissement peut ainsi concevoir son projet de mobilité en fonction des besoins des participants, et en fonction de sa stratégie d'internationalisation, de renforcement des capacités et de modernisation.

## Les destinations de la mobilité des individus AC131



Voyons maintenant les possibilités offertes par l'action AC131 au niveau des différents pays.

Comme dans la précédente programmation, nous trouvons 2 groupes de pays :

- les pays membres du programme incluant les Région ultrapériphérique et Territoire Outre Mer (RUPTOM, Guyane, Mayotte, Canaries, Nouvelle Calédonie, Groenland) qui sont au nombre de 33. On y trouve les 27 pays membres de l'union Européenne + 3 pays membres de l'association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, et 3 pays candidats pour rentrer dans l'U.E. : République Macédoine du Nord, Turquie et Serbie),
- les pays partenaires du programme qui sont les pays voisins de l'Union et autres pays partenaires à travers le monde pour lesquels seules certaines actions du programme Erasmus+ sont ouvertes.

Dans cette nouvelle programmation, la Suisse et le Royaume-Uni qui appartiennent à la région 14 deviennent des pays partenaires du programme Erasmus+. Cela signifie qu'ils auront accès à certaines actions du programme Erasmus+.

L'action AC131 permet d'obtenir des bourses pour des mobilités sortantes au sein des pays programme (RUPTOM inclus) mais également des bourses à hauteur de 20% pour des mobilités sortantes depuis les pays membres du programme vers les pays partenaires. Il s'agit là d'une nouvelle opportunité offerte par le nouveau programme qui permettra d'initier des projets de mobilité à l'international.

## Priorités du programme Erasmus + 2021-2027

Renvoie aux principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur - ECHE

✧ Inclusion et diversité



✧ Transitions écologiques et durables



✧ Transformation digitale



✧ Citoyenneté active



Cette action clé s'inscrit dans les 4 priorités du programme Erasmus + pour la programmation 2021-2027 :

On va d'ailleurs retrouver ces 4 priorités horizontales européennes pour les projets de coopération et comme on l'a vu plus haut, ces priorités font partie intégrante des objectifs fixés pour les projets de mobilité de l'enseignement supérieur :

- 1/ Favoriser l'inclusion et la diversité, favoriser l'inclusion sociale en donnant accès au programme aux publics les plus éloignés de la mobilité ;
- 2/ Contribuer aux transitions écologiques et durables, prévenir et accompagner les participants à des pratiques respectueuses de l'environnement ;
- 3/ Contribuer à la transformation digitale, permettre et renforcer l'acquisition de compétences numériques pour les étudiants et pour les personnels enseignants et administratifs ;
- 4/ Promouvoir l'engagement civique, la participation active à la vie démocratique à travers une citoyenneté active et attachée aux valeurs d'une société ouverte et démocratique.

*Extrait du BOEN :*

*Un **Erasmus+ inclusif** : une stratégie Erasmus+ pour l'inclusion et la diversité visera à accroître l'impact du programme en faveur de l'égalité des chances au*

*bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités, d'âges, de milieux culturels, sociaux et économiques divers, aux personnes en situation de handicap, aux migrants ainsi que les personnes habitant des zones plus enclavées ;*

*Un **Erasmus+ durable** : L'environnement et la lutte contre le changement climatique sont des priorités politiques essentielles pour l'UE. Le Pacte vert européen indique que "l'Europe devrait s'efforcer d'aller plus loin en devenant le premier continent climatiquement neutre" et "réduire les émissions d'au moins 55 % d'ici à 2030." A cette fin, il insiste sur le rôle clé des écoles, des établissements de formation et des universités dans la sensibilisation et l'éducation au développement durable des élèves, des parents et de leurs environnements au sens large pour accompagner les changements nécessaires à une transition réussie ;*

*Un **Erasmus+ numérique** : si la mobilité physique des apprenants demeure le cœur du programme, en conformité avec les objectifs du Plan d'action pour l'éducation numérique et dans le contexte des changements rapides et profonds induits par les avancées technologiques, Erasmus+ 2021-2027 offrira des possibilités élargies d'activités numériques et à distance. Il offrira également des formats plus inclusifs aux participants qui ne peuvent pas prendre part à des périodes de mobilité longue ;*

*Un **Erasmus+ participant à la vie démocratique** : le programme se donne pour objectif de soutenir la participation active des citoyens européens à la vie démocratique et sociale de leurs institutions et de l'Union, de renforcer la compréhension de l'Union européenne dès leur plus jeune âge et de favoriser un sentiment d'appartenance à celle-ci.*

# LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS



Mobilités enseignement supérieur AC131



## La mobilité des étudiants AC131

### OBJECTIF DE L'ACTION

Permettre à tous les étudiants d'intégrer une expérience d'études ou de stage à l'étranger

### DANS LE BUT

Contribuer à la création de l'Espace Européen de l'Education et de la recherche

### COMMENT

- En exposant les étudiants à de nouvelles méthodes d'apprentissage, de recherche
- En développant les compétences transversales comme la communication, les langues, la recherche
- En développant leurs compétences sur le numérique
- En facilitant leur développement personnel



Intéressons-nous à la mobilité individuelle AC131 plus en détail, en commençant tout d'abord par la mobilité des étudiants.

L'objectif de cette action est de permettre à tous les étudiants d'intégrer une expérience d'études ou de stage à l'étranger. Le nouveau programme a pour objectif de construire l'espace européen de l'éducation et de la recherche en touchant 10 millions d'Européens supplémentaires de tous âges et de tous horizons.

La construction de cet espace européen de l'éducation permettra également de développer les liens entre l'éducation et la recherche, de développer l'esprit critique des étudiants, l'employabilité, l'inclusion sociale, l'innovation et la transition environnementale en Europe.

Comment ?

- En exposant les étudiants à de nouvelles méthodes d'apprentissage, de recherche notamment à de nouvelles pratiques dans leur domaine d'étude
- En développant les compétences transversales comme la communication, les langues, la recherche, la découverte de nouvelle culture,
- En développant leurs compétences sur le numérique qui leur permettront

- d'affronter les challenges actuels et futurs
- En facilitant leur développement personnel afin de renforcer leur capacité d'adaptation, leur habilité et la confiance en soi

## Les activités de la mobilité des étudiants AC131

	Durée	Durées plus courtes possibles	Organismes d'accueil	Où ?
Mobilité d'étude	2 mois à 12 mois	Doctorants :  5 à 30 jours	EES, Organisation publique ou privée active dans le marché du travail ou les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse, la recherche et l'innovation	Pays programme et
Mobilité de stage				
Mobilité combinée (étude + stage)		5 à 30 jours		Pays  partenaires (20%)
Mobilité hybride				
Programme intensif hybride 		5 à 30 jours de mobilité physique	3 EES minimum	Pays programme

 **12 mois maximums de mobilités physiques par cycle (indépendamment du type et du nombre de mobilités)**  
 **Possible dès la première année (étude et stage)**



Examinons plus en détail les différentes activités de la mobilité offerte aux étudiants. Les étudiants, les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle continue préparant un diplôme de niveau 5, 6, 7 et 8 du cadre national des certifications (European Qualifications Framework EQF) délivré au nom de, ou reconnu par, l'État peuvent prétendre aux bourses de mobilité Erasmus+ présentées dans ce tableau à condition également que leur établissement dispose de la charte ECHE.

- Comme vous le découvrez dans le tableau, les étudiants peuvent faire des mobilités d'étude, de stage mais peuvent également inclure une mobilité de stage au sein d'une mobilité d'étude sur la même période, il s'agit d'une mobilité combinée.
- Ces mobilités ont une durée de 2 mois à 12 mois. Elles peuvent se faire également sous une forme hybride c'est-à-dire en associant une activité virtuelle à une mobilité physique d'un minimum de 2 mois.
- Des durées plus courtes de mobilité sont également possibles. Dans ce cas elles sont sous forme hybride avec une mobilité physique qui doit avoir une durée minimale entre 5 et 30 jours.
- Les doctorants peuvent accéder à toutes ces mobilités et sont les seuls à pouvoir réaliser des mobilités courtes (5 à 30 jours)
- Ces mobilités d'étude, de stage, combinées, hybrides peuvent se faire au sein des

pays programmes mais également pour 20% d'entre elles vers des pays partenaires selon les mêmes modalités.

Dernière ligne du tableau :

- Le programme intensif hybride : Il combine une activité virtuelle avec une mobilité de groupe.
- Cette mobilité de groupe ouverte à tous les étudiants a une durée de 5 à 30 jours. Il n'y a pas de durée minimum de la composante virtuelle. Les mobilités se font au sein des pays programme.
- L'activité hybride (physique et virtuelle) doit permettre d'obtenir au minimum 3 crédits ECTS pour les participants.

Attention 12 mois maximums de l'ensemble des mobilités présenté dans ce tableau sont possibles durant un cycle d'étude indépendamment du type et du nombre de mobilité, nouveauté également toutes ces mobilités peuvent se faire dès la première année d'étude.

*(Remarque :*

*Tout stage d'étudiant sera considéré comme un "stage en compétences numériques" lorsqu'une ou plusieurs des activités suivantes sont pratiquées par le stagiaire : marketing numérique (par exemple, gestion des médias sociaux, analyse web) ; conception graphique, mécanique ou architecturale numérique ; développement d'applications, de logiciels, de scripts ou de sites web ; installation, l'installation, la maintenance et la gestion de systèmes et de réseaux informatiques ; la cybersécurité ; l'analyse, l'extraction et la visualisation de données ; la programmation et la formation de robots et d'applications d'intelligence artificielle.*

*'L'assistance client (centre d'appel), le traitement des commandes, la saisie de données ou les tâches de bureau ne sont pas considérés comme faisant partie de cette catégorie.)*

# LA MOBILITÉ DES PERSONNELS



Mobilités enseignement supérieur AC131



## La mobilité des personnels AC131

<b>OBJECTIF DE L'ACTION</b>	<b>Permettre à tous les personnels d'intégrer dans leur parcours professionnel une expérience de formation et/ou d'enseignement à l'étranger</b>
<b>DANS LE BUT</b>	<b>Contribuer à la création de l'Espace Européen de l'Education et de la Recherche</b>
<b>COMMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- permettre à tout personnel d'enseigner ou de se former à l'étranger</li><li>- faire l'expérience de nouveaux environnements d'enseignement</li><li>- Acquérir de nouvelles compétences innovantes en matière de pédagogie, de conception de programmes et de compétences numériques</li><li>- échanger des bonnes pratiques et renforcer la coopération entre les établissements</li><li>- mieux préparer les étudiants au monde du travail en faisant participer le personnel des entreprises aux cours</li></ul>



L'objectif de la mobilité des personnels est de permettre à tous les personnels d'intégrer dans leur parcours professionnel une expérience de formation et /ou d'enseignement à l'étranger en réponse à des besoins de développement professionnel, des besoins d'apprentissage ou des besoins de développement personnel.

Cet objectif vient contribuer à la création de l'espace européen de l'éducation et de la recherche

Il s'agit donc de permettre à tout personnel, y compris celui des entreprises :

- d'enseigner ou de se former à l'étranger afin de partager leur expertise ;
- de faire l'expérience de nouveaux environnements d'enseignement ;
- d'acquérir de nouvelles compétences innovantes en matière de pédagogie, de conception de programmes et de compétences numériques ;
- d'entrer en contact avec leurs pairs à l'étranger afin de développer des activités communes pour atteindre les objectifs du programme ;
- d'échanger des bonnes pratiques et de renforcer la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur
- de mieux préparer les étudiants au monde du travail en faisant participer le personnel des entreprises aux cours.

La mobilité d'enseignement peut porter sur n'importe quel domaine d'étude,  
Et peut avoir pour objet une formation pour le développement de l'établissement  
d'enseignement supérieur partenaire.

## Les activités de la mobilité des personnels AC131

Publics	Activités	Durée	Organismes partenaires	Destinations
Enseignants Personnels administratifs Personnels techniques Personnels de direction	Mobilité de formation	2 ou <b>5 jours</b> à 2 mois (hors jours de voyage)	EES, organisation publique ou privée active dans le marché du travail ou les domaines de l'éducation, la formation ou la jeunesse	Pays programme et <b>Pays partenaires (20%)</b> 
Enseignants	Mobilité d'enseignement	2 ou <b>5 jours</b> à 2 mois	EES	
Personnels invités		1 jour à 2 mois	entreprises	
Enseignants	Mobilité combinée enseignement et formation	2 ou <b>5 jours</b> à 2 mois	EES + organismes	
Tous les personnels	Mobilité hybride de formation ou d'enseignement 	2 jours ou <b>5 jours</b> à 2 mois de mobilité physique	EES et/ou organismes	
Tous les personnels	Programme intensif hybride 	5 à 30 jours de mobilité physique	3 EES minimum	Pays programme



Plusieurs types d'activités pourront être financées pour les personnels dans le cadre d'un projet de mobilité Erasmus + de l'enseignement supérieur.  
Un accord de mobilité devra être signé entre le membre du personnel, l'établissement ou l'organisation d'origine et l'établissement ou l'organisme d'accueil.  
Pour rappel : les EES d'accueil dans les pays du programmes doivent être détenteurs de la Charte ECHE.

Tout d'abord les publics : lorsqu'on parle de mobilité des personnels de l'enseignement supérieur, on parle des enseignants, bien sûr, et aussi des personnels administratifs, des personnels techniques, des personnels de direction ou de gouvernance. On parle aussi de personnels d'entreprises étrangères invités à enseigner dans l'établissement qui porte le projet de mobilité.

Tous ces personnels sont éligibles pour des mobilités de formation, des mobilités d'enseignement ou à combiner enseignement et formation lors d'un même déplacement.

Les mobilités des personnels sont également éligibles sous un format hybride comprenant ainsi une partie de l'activité à distance sous format virtuel.

Enfin, dernière activité éligible pour les personnels, au même titre que les étudiants, les programmes intensifs hybrides.

La durée des mobilités est de 2 jours à 2 mois pour les mobilités à destination des pays du programme et de 5 jours à 2 mois pour les mobilités à destination des pays partenaires du programme E+. Dans les deux cas, le nombre de jours minimum doit être consécutif. Exception est faite pour les personnels d'entreprise, pour qui la durée minimale d'enseignement peut être de 1 jour.

Vous trouverez les détails du nombre d'heures d'enseignement dans le guide du programme sachant que la règle de base est la suivante :

8 h d'enseignement minimum par semaine en mobilité, réduit à 4h lorsque l'activité d'enseignement est combinée à une formation.

A noter que la règle ne s'applique pas aux personnels d'entreprises pour qui il n'y a pas de minimum d'heures d'enseignement requis.

# LA MOBILITÉ DES DOCTORANTS



Mobilités enseignement supérieur AC131



## La mobilité des doctorants AC131



Activité	Durée	Durées plus courtes possibles		Organismes d'accueil	Destination
Mobilité d'enseignement (si contrat doctoral)	2 ou 5 jours à 2 mois	Mobilité hybride : 5 à 30 jours		EES, Organisation publique ou privée active dans le marché du travail ou les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse, la recherche et l'innovation	Pays programme et pays partenaires (20%)
Mobilité de formation (si contrat doctoral)					
Mobilité d'étude	2 mois à 12 mois	Mobilité hybride : 5 à 30 jours	Mobilité courte : 5 à 30 jours	EES, Organisation publique ou privée active dans le marché du travail ou les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse, la recherche et l'innovation	Pays programme et pays partenaires (20%)
Mobilité de stage					
Mobilité combinée					
Programme intensif hybride		5 à 30 jours		EES	Pays programme



Des nouveautés pour les étudiants doctorants :

Comme dans l'ancienne programmation les étudiants doctorants bénéficiant d'un contrat d'enseignement peuvent faire des mobilités d'enseignement ou de formation de 2 ou 5 jours à 2 mois, et également sous forme hybride.

En tant qu'étudiant, ils peuvent faire des mobilités d'étude, de stage ou des mobilités d'études et stage combinées de 2 mois à 12 mois, sous forme hybride, ou des mobilité de courte durée (de 5 à 30 jours).

Les doctorants peuvent également participer à des programmes intensifs hybrides organisés au sein des pays programme.

## FOCUS NOUVEAUTÉS

Mobilités enseignement supérieur AC131



Un focus sur les mobilités hybrides et les programmes intensifs hybrides

## FOCUS Mobilité hybride AC131



Mobilité hybride = activité virtuelle associée à une mobilité physique

- Mobilité individuelle ouverte à tous les étudiants et personnels, quel que soit le cycle
- Durée de la mobilité physique étudiants : minimum 2 mois (mobilité longue) ou 5 à 30 jours (mobilité courte)
- Durée de la mobilité physique personnels : minimum 2 ou 5 jours
- Peut-être une mobilité d'étude ou de stage, d'enseignement ou de formation
- Pays programme ou pays partenaires
- Accord bilatéral requis entre les EES
- Minimum 3 ECTS délivrés



Activité virtuelle obligatoire facilitant les échanges d'apprentissage en ligne et le travail d'équipe qui peut être réalisée avant, pendant ou après la mobilité physique



Focus sur la mobilité hybride :

Il s'agit d'une activité virtuelle obligatoire combinée avant, pendant, ou après une mobilité physique.

Elle est ouverte à tous les étudiants quel que soit le cycle d'étude : BTS, L, M, D. L'activité virtuelle sera associée soit à une mobilité physique de longue durée (au minimum 2 mois), soit à une mobilité physique de courte durée (entre 5 et 30 jours) *lorsque la mobilité classique ne peut pas s'appliquer.*

Il peut s'agir d'une mobilité individuelle d'étude ou de stage qui peut être faite dans un pays programme ou dans un pays partenaires.

Les activités virtuelles ne font pas l'objet d'une durée minimum mais doivent représenter une plus-value et l'association des deux modes virtuel et physique doit permettre obligatoirement la délivrance de minimum 3 crédits ECTS.

L'activité virtuelle est obligatoire et peut être réalisée avant, pendant ou après la mobilité physique. Elle peut permettre, par exemple, de rassembler des apprenants de différents pays et domaines d'études pour suivre des cours en ligne ou travailler collectivement et simultanément sur des travaux de groupe en format collaboratif. Ces modalités pédagogiques à distance doivent porter sur des contenus et activités reconnus et faisant partie du programme d'études.

L'objectif est que la composante virtuelle facilite la collaboration, l'échange d'apprentissage en ligne et le travail en équipe.

La mobilité hybride est accessible aussi à tous les personnels, dans le cadre d'activités d'enseignement ou de formation.

## FOCUS Programme intensif hybride AC131

Programme intensif hybride = activités virtuelles combinées à une mobilité de groupe

Objectif : Développer et mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes, transdisciplinaires, combinant des activités de coopération en ligne à une mobilité de groupe

- Mobilité de groupe ouverte à tous les étudiants et personnels
- Doit apporter un plus par rapport à la formation
- Contribue au développement de compétences collaboratives
- Minimum 3 ECTS délivrés
- Minimum 15 participants
- Durée de la mobilité physique : 5 à 30 jours
- Minimum 3 EES de 3 Pays programme
- Possible d'associer pays partenaires
- Accord inter institutionnels requis entre les EES



Le programme intensif hybride est composé d'une activité virtuelle combinée à une mobilité de groupe. Il est ouvert à tous les étudiants quel que soit leur cycle d'études ainsi qu'aux personnels (enseignants + administratifs) des EES.

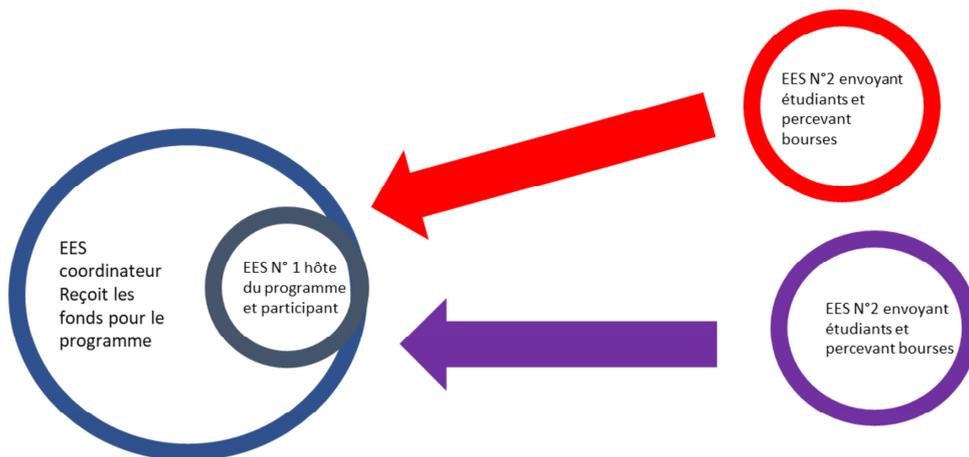
Le programme intensif hybride doit permettre de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes combinant des activités de coopération en ligne et une mobilité de groupe. Le programme doit permettre de travailler en pluridisciplinarité à une échelle internationale, par exemple, sur des thématiques européennes comme le développement durable ou autres problèmes sociétaux identifiés dans certains pays, régions ou villes. Il doit être un plus à la formation existante.

- Minimum de 3 ECTS délivrés lors de ces programmes
- Le programme doit être composé au minimum de 15 participants sans compter les enseignants et personnels impliqués dans l'organisation et la délivrance du diplôme.
- La durée de la mobilité physique est comprise entre 5 à 30 jours,
- Minimum 3 EES de 3 pays programme différents, possible d'associer des pays partenaires
- Accord inter institutionnels requis entre les EES impliqués.

## FOCUS Programme intensif hybride AC131

Programme intensif hybride = activités virtuelles combinées à une mobilité de groupe

Objectif : Développer et mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes, transdisciplinaires, combinant des activités de coopération en ligne à une mobilité de groupe



Le programme intensif hybride doit se dérouler dans un pays programme, au sein d'un EES organisateur « hôte » ou dans un autre lieu. C'est bien l'organisateur, le coordonnateur du programme intensif hybride qui perçoit le soutien organisationnel. De leur côté, chaque EES participant demande les bourses de mobilités nécessaires pour ses étudiants et/ou personnels.

Evidemment les EES impliqués doivent détenir la charte ECHE, en revanche le personnel participant dans le cadre de la délivrance du diplôme peuvent être issus de diverses organisations (entreprise par exemple).

**PROJETS DE  
MOBILITÉ EN  
CONSORTIUM  
(AC130)**



Mobilités enseignement supérieur AC131



Voyons maintenant comment peuvent se faire les dépôts de candidature

## Qui dépose la candidature ?

### à titre individuel

Un EES détenant la charte ECHE

Exemple : une université

**Pour toutes ses  
composantes et  
pour tous ses publics**

- ✓ pour ses étudiants
- ✓ pour son personnel enseignant
- ✓ Pour son personnel d'établissement
- ✓ pour du personnel d'entreprise étrangère / formateur

### Au titre d'un consortium

Exemple : une ComUE

- ✓ un établissement coordonnateur
- ✓ + au moins 2 EES membres du consortium

**Coordonnateur  
Ex: ComUE  
ou EES  
ou Région**

MEMBRES DU  
CONSORTIUM



Ex: Université



Ex: Ecole d'Art et  
Design



Ex: Ecole  
d'Ingénieurs



La mise en œuvre d'un projet Erasmus+ de mobilité peut être pilotée de 2 manières différentes :

- Soit une candidature « individuelle » soumise par un établissement de l'enseignement supérieur titulaire de la charte Erasmus Enseignement supérieur (ECHE) pour gérer la mobilité de ses étudiants, de ses enseignants et de ses personnels d'établissements et ce pour toutes ses composantes lorsqu'il s'agit d'une université par exemple,

SOIT

- Une candidature en « consortium ».

Dans ce cas la candidature est soumise par un établissement ou un organisme qui porte le projet pour un ensemble d'établissements français de l'enseignement supérieur tous titulaires de la charte Erasmus.

Il a pour objet de gérer un projet de mobilité regroupant les activités de mobilité de l'ensemble des étudiants, enseignants et personnels des établissements membres du consortium.

Ceux-ci donnent mandat à cet organisme coordonnateur, qui sera en charge de coordonner la gestion du projet Erasmus+ commun selon des modalités et conditions fixées par l'ensemble des membres. Habituellement chaque

établissement membre du consortium reste souverain sur les questions pédagogiques.

L'organisme coordonnateur peut être un EES, ou une institution régionale ou la tête d'un réseau d'établissements, par exemple.

Le consortium sera constitué d'au minimum 2 membres en plus du coordonnateur.

## Pourquoi une candidature en consortium ?

Le consortium peut répondre à différentes logiques :  
disciplinaire, régionale, de réseaux, par type d'établissements

- ✓ Meilleure visibilité et reconnaissance de l'action européenne
- ✓ Mutualisation des ressources administratives, et des partenaires
- ✓ Motivation renforcée des équipes grâce à l'appartenance à un réseau
- ✓ Partage d'expériences
- ✓ Souplesse de la gestion financière et du transfert de bourses

- Renouvellement ou création des consortiums lors de l'AP 2021
- Accréditation pour 7 ans (jusqu'en 2027) 
- Possibilité de déposer une demande d'accréditation de consortium en même temps que son formulaire de mobilité AC131

#### 4 Critères de sélection :

- Pertinence du consortium
- Qualité de la composition du consortium et des modalités de coopération
- Qualité de la mise en œuvre des activités du consortium
- Impact et dissémination



### Pourquoi une candidature en consortium ?

Une candidature en consortium peut porter plusieurs avantages tels que :

- Une meilleure visibilité et reconnaissance de l'action européenne pour une identité plus affirmée :

Le regroupement sur un territoire ou autour d'un cursus spécifique renforce l'identité des établissements partenaires aux yeux des décideurs (*obtention de co-financement, collecte de la taxe d'apprentissage*).

Cela conforte également son influence au-delà des frontières et le rend plus crédible.

- Mutualisation des ressources et des partenaires pour une meilleure lisibilité des offres de formation et des diplômes :

et plus de lisibilité pour les entreprises d'accueil.

Les entreprises ont elles aussi accès à une lecture des formations davantage en adéquation avec leurs besoins *et pas uniquement axée sur le diplôme*.

Le consortium offre aux entreprises tout comme à ses partenaires un point de contact unique.

L'équipe au sein de l'organisme coordonnateur chargée de la gestion du projet

pour tout le consortium est l'interlocuteur privilégié des entreprises.

De plus, elle participe à la promotion du consortium auprès des entreprises et défend l'appartenance des établissements au projet comme un gage de qualité et de performance.

Enfin, les entreprises affichent une motivation accrue pour poursuivre leur collaboration et accueillir de nouveaux stagiaires Erasmus.

Ces avantages sont mis en avant pour des consortia de mobilité de stages. Ils sont également valides pour la constitution de consortia de mobilité d'études face à des partenaires étrangers de taille plus importante, comportant davantage de disciplines ou une plus grande variété de cours dans leur maquette pédagogique.

Parmi les autres avantages identifiés, on note :

- Une généralisation des bonnes pratiques entre les membres du consortium,
- Une gestion mutualisée des mobilités,
- Une optimisation de l'utilisation des fonds,
- Et La création de nouveaux réseaux.

Pour les mobilités qui démarreront en septembre 2021, les consortia de mobilité de l'enseignement supérieur existants ou les projets de création de consortium devront répondre à l'appel à propositions 2021.

Ces nouveaux consortia seront accrédités pour la durée de la nouvelle programmation, c'est-à-dire pour un maximum de 7 ans, allant ainsi jusqu'en 2027.

Le coordonnateur dépose une demande d'accréditation du consortium en même temps que son formulaire de candidature à la mobilité au nom du consortium qu'il représente.

La candidature pour obtenir l'accréditation de consortium de l'enseignement supérieur sera soumise aux critères de sélection suivants :

- Pertinence du projet de consortium (30 points)
- Qualité de la composition du consortium et des modalités de coopération (20 points)
- Qualité de la mise en œuvre des activités du consortium (20 points)
- Impact et dissémination (30 points)

## FINANCEMENTS DES PROJETS



Mobilités enseignement supérieur AC131  
Consortium enseignement supérieur AC130



## Précision sur les étudiants ayant moins d'opportunités

- ✧ Situation de handicap
- ✧ Problèmes de santé
- ✧ Liés aux systèmes d'éducation et de formation:
- ✧ Différence culturelle
- ✧ Barrières sociales
- ✧ Obstacles économiques
- ✧ Obstacles liés à la discrimination
- ✧ Obstacles géographiques

ERASMUS+

Pour toutes les actions de mobilité, les candidats sont invités à accorder une attention particulière à la participation de publics rencontrant différents types d'obstacles.

Pour ces étudiants avec moins d'opportunités, plus éloignés du programme, des compléments financiers sont octroyés selon les modalités que nous allons découvrir.

Ces étudiants ayant moins d'opportunités peuvent être confrontés à :

- Des situations de handicap ;
- Des problèmes de santé ;
- Des problèmes liés aux systèmes d'éducation et de formation
- Des différences culturelles en lien avec une appartenance à une minorité nationale ou ethnique, utilisateurs de la langue des signes, personnes ayant des difficultés d'adaptation linguistique et d'inclusion culturelle, etc. ;
- Des barrières sociales : compétences sociales limitées,
- Des obstacles économiques : faible niveau de vie, étudiants salariés, étudiants parents, sportifs de haut niveau
- Des obstacles liés à la discrimination : liés au sexe, à l'âge, à l'origine ethnique, à la religion, aux croyances, à l'orientation sexuelle, au handicap ou à une

combinaison de ces discriminations ;

- Des obstacles géographiques : zones éloignées ou rurales, sur de petites îles ou dans des régions ultrapériphériques, des zones moins bien desservies
- Le BOEN viendra préciser les critères afin d'identifier ces étudiants ayant moins d'opportunités (handicap, boursiers sur critères sociaux échelons 6/7...)

## Soutien individuel : mobilité des étudiants (2 mois à 12 mois)

Pays programme

Pays programme et pays des régions 5 et 14

- 3 niveaux de soutien individuel en fonction du coût de la vie des pays accueillant
- Complément financier mobilité de stage : 150€
- Complément financier pour étudiants avec moins d'opportunités : 250€/mois 
- Complément financier si moyen de transport à moindre empreinte carbone : 50€ + 4 jours



Pays programme + RUPTOM

Pays partenaires sauf pays des régions 5 et 14

- Soutien individuel : 700€/mois
- Complément financier pour étudiants avec moins d'opportunités : 250€/mois 
- Frais de voyage en fonction de la distance obligatoire pour les étudiants avec moins d'opportunités
- Complément financier si moyen de transport à moindre empreinte carbone



RUPTOM

Pays programme + pays des régions 5 et 14

- Soutien individuel : 700€/mois
- Frais de voyage en fonction de la distance obligatoire pour les étudiants avec moins d'opportunités 
- Complément financier si moyen de transport à moindre empreinte carbone



### Soutien individuel :

- Les étudiants perçoivent un soutien individuel qui prend en charge pour partie les frais de subsistance et les frais de voyage.
- Dans le cadre des mobilités des étudiants entre 2 mois et 12 mois, on voit que :
  - le soutien individuel varie en fonction des pays d'origine et des pays de destination
  - les pays des Régions 5 et 14 (Andorre, Monaco, Saint Marin, Vatican, Suisse, Royaume Uni), pays partenaires situés sur le continent européen sont considérés en terme de financement comme des pays programme
  - des compléments financiers sont prévus pour les étudiants avec moins d'opportunités
  - des compléments financiers et des jours supplémentaires sont également prévus dans le cadre d'utilisation de transport à moindre empreinte carbone.

## Soutien individuel : mobilité courte des étudiants

Pays programme

Pays programme et pays des régions 5 et 14

- 70€/jour/participant jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour, puis 50€ entre le 15<sup>ème</sup> et le 30<sup>ème</sup> jour (+2 jours voyage)
- Complément financier pour étudiants avec moins d'opportunités : : 100€ jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour et 150€ entre le 15<sup>ème</sup> et le 30<sup>ème</sup> jour
- Frais de voyage en fonction de la distance obligatoire pour les étudiants avec moins d'opportunités
- Complément financier si moyen de transport à moindre empreinte carbone : (50€ + 4 jours additionnels pour ceux qui n'ont pas de frais de voyage)



RUPTOM

Pays programme + pays des régions 5 et 14

Pays programme + RUPTOM

Pays partenaires sauf pays des régions 5 et 14

- 70€/jour/participant jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour, puis 50€ entre le 15<sup>ème</sup> et le 30<sup>ème</sup> jour (+ 2 jours voyage)
- Complément financier pour étudiants avec moins d'opportunités : 100€ jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour et 150€ entre le 15<sup>ème</sup> et le 30<sup>ème</sup> jour
- Frais de voyage en fonction de la distance obligatoire pour les étudiants avec moins d'opportunités
- Complément financier si moyen de transport à moindre empreinte carbone



### Soutien individuel :

- Dans le cadre des mobilités courtes des étudiants :
- le soutien individuel varie en fonction des pays d'origine et des pays de destination, même règle que précédemment pour les régions 5 et 14
- il s'agit d'un forfait journalier
- des compléments financiers sont prévus pour les étudiants avec moins d'opportunités
- des compléments financiers et des jours supplémentaires sont également prévus dans le cadre d'utilisation de transport à moindre empreinte carbone.

## Financements : programme intensif hybride pour les étudiants et personnels

### Soutien organisationnel :

- 400€/participant apprenant (min 15, max 20) pour l'EES hôte

### Soutien individuel :

- 70€/jour/participant jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour, puis 50€ entre le 15<sup>ème</sup> et le 30<sup>ème</sup> jour
- Complément financier pour étudiants avec moins d'opportunités : 100€ jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour et 150€ entre le 15<sup>ème</sup> et le 30<sup>ème</sup> jour 
- Frais de voyage en fonction de la distance obligatoire pour les étudiants avec moins d'opportunités possible pour les autres participants (majoration si transport + vert)  



Pour le programme intensif hybride, les modalités de financement sont les mêmes pour les étudiants et les personnels.

- Soutien organisationnel de 400€/participant pour l'EES qui organise et accueille les participants plafonné à 20 (possible bien sûr d'avoir plus de 20 participants).
- Pour les étudiants et les personnels devant faire une mobilité physique, forfait de 70€/jour jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour et 50€ du 15<sup>ème</sup> au 30<sup>ème</sup> jour.
- Complément financier également pour les étudiants avec moins d'opportunités de 100€ jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour et 150€ entre le 15<sup>ème</sup> et le 30<sup>ème</sup> jour
- Frais de voyage en fonction des distances obligatoire pour les étudiants avec moins d'opportunités, possible également pour les autres.

## Soutien individuel : mobilité des personnels

Pays programme + RUPTOM



Pays programme ou pays des régions 5 et 14

Mobilité d'enseignement

Mobilité de formation

Mobilité hybride

Programme intensif hybride ciblant les personnels comme apprenants

### - Soutien individuel :

- Forfait journalier variable selon les 3 groupes de pays classés en fonction du niveau de vie du 1<sup>er</sup> au 14<sup>ème</sup> jour (+ 2 jours éventuellement)
- 70% du forfait journalier (3 groupes) du 15<sup>ème</sup> au 60<sup>ème</sup> jour

### - Frais de voyage

- Calculés en fonction de la distance
- Complément financier si moyen de transport à moindre empreinte carbone



Le soutien individuel pour les mobilités des personnels, des pays du programme incluant les Régions Ultra Périphériques et Territoires d'Outre Mer (RUPTOM) vers les pays programme et les pays partenaires des régions 5 et 14, Suisse et Royaume-Unis (pays situés sur le continent européen ne faisant plus partie du programme Erasmus +)

-> quel que soit le type de mobilité : mobilité d'enseignement, de formation, hybride ou dans le cadre d'un programme intensif hybride ciblant les personnels comme apprenants : Le soutien individuel sera identique.

-> Il sera calculé sur la base d'un forfait journalier, qui sera différent selon l'appartenance de la destination à l'un des groupes de pays, classés en fonction du niveau de vie.  
Entre le 15<sup>ème</sup> et le 60<sup>ème</sup> jour, les participants percevront 70% de ce forfait.

-> Les participants bénéficient également de frais voyage calculés en fonction de la distance.

Ils sont majorés lorsque un transport à moindre empreinte carbone est utilisé.

## Soutien individuel : mobilité des personnels

Pays programme + RUPTOM



Pays partenaires sauf pays des régions 5 et 14

Mobilité d'enseignement

Mobilité de formation

Mobilité hybride

Programme intensif hybride ciblant les personnels comme apprenants

- Soutien individuel :

- Forfait journalier de 180€ du 1<sup>er</sup> au 14<sup>ème</sup> jour
- 70% du forfait journalier du 15<sup>ème</sup> au 60<sup>ème</sup> jour

- Frais de voyage

- Calculés en fonction de la distance
- Complément financier si moyen de transport à moindre empreinte carbone



Le soutien individuel pour la mobilité des personnels depuis les pays du programme (y compris les RUPTOM) vers les pays partenaires (sauf les régions 5 et 14).

-> Tout comme entre pays du programme, le soutien individuel sera identique quel que soit le type de mobilité.

-> Seul le montant de la base forfaitaire va changer : il sera de 180€ par jour. Les participants percevront 70% de ce forfait entre le 15<sup>ème</sup> et le 60<sup>ème</sup> jour. Ils bénéficieront également de frais voyage calculés en fonction de la distance. Ces frais de voyage seront majorés lorsque un transport à moindre empreinte carbone sera utilisé.

## Financement : Soutien Organisationnel (OS)

### **Soutien organisationnel :** (OS)

Augmentation de 15% par rapport à l'ancienne programmation

- jusqu'au 100<sup>ème</sup> participant : 400€/participant
- au-delà du 100<sup>ème</sup> : 230€/participant

### **Besoins spécifiques :**

Complément au participant éligible au titre des besoins spécifiques (handicap/maladie longue durée) :

100% des coûts éligibles



### **OS additionnel « Besoins spécifiques » :**

100€/participant éligible aux besoins spécifiques



### **Coûts exceptionnels :**

Garantie financière, frais de voyage élevés : 80% des coûts éligibles



Le Soutien organisationnel (OS) :

Il permet de prendre en charge les coûts liés à la préparation des mobilités, de l'accord inter-institutionnel, mise en jour des catalogues de cours pour les étudiants, sélection des étudiants, préparation des accords pédagogiques, de la reconnaissance des mobilités, coûts liés à l'accueil, mise en œuvre de l'ICEE et de la promotion des activités.

Il est de 400€/participant et de 230€ au-delà du 100<sup>ème</sup> participant.

En plus, les établissements peuvent prétendre à des compléments pour financer :

- Des besoins spécifiques : pour les participants ayant des besoins liés à leur handicap, maladie de longue durée : 100% des coûts éligibles ;
- Un OS additionnel : 100€/participant éligible aux besoins spécifiques ;
- Des coûts exceptionnels : garantie financière, frais de voyage élevés : 80% des coûts éligibles.

## QUALITÉ DES PROJETS DE MOBILITÉ



Mobilités enseignement supérieur AC131  
Consortium enseignement supérieur AC130



Un mot sur la qualité des projets

## Qualité des projets de mobilité 1/3

Renvoie aux principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur ECHE

**Planifier** : résultats d'apprentissage, formats d'activités, déroulé du programme de travail et des activités

**Préparer la sélection** des participants, mise en place d'accords avec les partenaires et les participants, préparation linguistique/interculturelle

**Mise en œuvre et suivi des activités** de mobilité

**Evaluer et valider** : l'évaluation des activités, **validation et reconnaissance** des résultats des apprentissages

**Retour d'expérience** : Diffusion des résultats du projet, partage d'expérience et axes de progression...



Les trois points sur la qualité des projets renvoient aux principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE).

Le premier point concerne chacune des étapes du projet : en amont, pendant, et après l'activité de mobilité.

La qualité de votre projet dépend de la qualité de préparation et de mise en œuvre de chacune de ces étapes :

- la planification, y compris la définition des résultats d'apprentissage, les formats d'activité, le développement du programme de travail, le calendrier des activités ;
- La préparation, y compris les arrangements pratiques, la sélection des participants, la mise en place d'accords avec les partenaires et les participants, la préparation linguistique/interculturelle, la préparation des participants avant le départ ;
- La mise en œuvre des activités de mobilité ;
- Le suivi y compris l'évaluation des activités, la validation et la reconnaissance formelle - le cas échéant - des résultats de l'apprentissage des participants pendant la période de mobilité ;
- Au retour d'expérience : la diffusion des résultats du projet, le partage d'expériences des participants, le réinvestissements des résultats du projet, et les axes de progression.

## Qualité des projets de mobilité 2/3

### OLS : Online Language Support

- ✧ Avant et pendant les activités de mobilité à l'étranger
- ✧ Evaluation du niveau dans 2 langues
- ✧ Suivre des cours de langue en ligne
- ✧ Pour les enseignants : Outils de soutien supplémentaire en ligne
- ✧ Réseau social pour permettre un apprentissage collaboratif



Le second point concerne la préparation linguistique du projet :

A l'aide du service de soutien linguistique en ligne (le nouvel OLS), le programme Erasmus+ renforce l'aide offerte aux participants aux activités de mobilité pour améliorer leurs compétences en langues étrangères avant et pendant leur séjour à l'étranger,

Avec la possibilité d'évaluer leur connaissance de deux langues et de suivre des cours de langue en ligne.

En plus des cours de langues, le service OLS offre plusieurs autres fonctionnalités telles que des outils d'apprentissage assistés pour permettre aux enseignants d'apporter un soutien linguistique supplémentaire à leurs apprenants.

Le nouvel OLS comporte aussi une fonctionnalité de réseau social pour permettre l'apprentissage collaboratif.

L'application est disponible sur l'App Store et Google Play.

## Qualité des projets de mobilité 3/3

### La reconnaissance des acquis de la mobilité



<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/outils-experts-erasmus/>



Troisième point sur la qualité des projets : la reconnaissance des acquis de la mobilité. Ce point est important car si la mise en œuvre des mobilités Erasmus permet l'acquisition de compétences au service de l'amélioration de l'employabilité et des perspectives de carrière, il s'agit de reconnaître ces compétences et de les valoriser. Comment ? La Commission européenne finance et met à disposition des outils au service de la reconnaissance des acquis de la mobilité :

Deux outils obligatoires : le transfert des crédits ECTS et le Supplément au diplôme. Et deux outils optionnels.

1<sup>er</sup> outil obligatoire : Les crédits ECTS : une reconnaissance académique des études et des stages.

Dans le programme Erasmus +, il y a reconnaissance lorsqu'il y a un partenariat entre deux institutions.

Dans le cas d'études en Europe, l'institution d'origine, l'institution d'accueil et l'étudiant doivent signer un contrat pédagogique pour identifier au préalable les crédits ECTS qui seront acquis à l'obtention des Unités d'Enseignement dans le cadre de la mobilité. On mesure ainsi le niveau de réussite atteint évalué en relation avec la charge de travail de l'étudiant.

Outre la reconnaissance des études et des diplômes dans l'espace européen, les ECTS facilitent la compréhension et la comparaison des programmes d'études des pays

engagés dans le processus de Bologne.

2<sup>ème</sup> outil obligatoire : Le Supplément au Diplôme.

Il s'agit d'un document reconnu partout en Europe, dont la délivrance est obligatoire depuis 2002 par tous les établissements d'enseignement supérieur (y compris les lycées avec STS), qu'il y ait eu mobilité ou pas.

Il valorise les compétences acquises suite à l'obtention d'un diplôme et notamment les compétences extracurriculaires .

Dans le cas d'une expérience de mobilité Erasmus, celle-ci doit être consignée et valorisée dans le cadre d'une rubrique dédiée « *informations complémentaires* » détaillant le parcours de l'étudiant.

Deux outils optionnels pour renforcer l'employabilité des diplômés :

L'Europass Mobilité :

Est un document reconnu partout en Europe, délivré par les établissements organisant des mobilités en Europe (il s'obtient sur demande auprès de l'Agence nationale Erasmus+).

Dans le cas d'un stage en Europe, l'institution d'origine, l'institution d'accueil fixent des objectifs à atteindre.

Une fois la période de stage réalisée le tuteur identifie grâce à l'Europass Mobilité les compétences acquises : les compétences professionnelles, biensûr et aussi les compétences transversales.

L'étudiant dispose d'un document utile qui l'aide à valoriser son expérience : « *Voilà ce que je sais faire suite à ma période de stage, voici les compétences que j'ai pu acquérir ou renforcer.*»

La nouvelle plateforme de gestion des compétences et des carrières Europass :

Entièrement rénovée, elle offre aux utilisateurs la possibilité de décrire l'ensemble de leurs compétences, de leurs qualifications et de leurs expériences pour constituer « un profil de compétences » qui peut ensuite servir à l'élaboration du CV.

*Vous retrouverez ces informations sur l'utilisation des outils mis au service des projets de mobilité Erasmus + à l'adresse mentionnée sur la diapositive : outils experts Erasmus. Vous y trouverez également une infographie pour vous aider à mobiliser ces outils tout au long de la vie du projet de mobilité de votre établissement.*

**CANDIDATER**

Mobilités enseignement supérieur AC131  
Consortium enseignement supérieur AC130



Où déposer sa candidature, Comment ? à quelle date ?

# Appel à propositions 2021

## Consortium enseignement supérieur

AC130

### 📖 Documents de référence

Guide du programme 2021  
Appel à propositions 2021

### 📅 Date limite de candidature

11 mai 2021 à 12h00

### 🕒 Durée des projets

L'Accréditation est valable pour toute la durée du programme Erasmus+ 2021-2027.

## Mobilités enseignement supérieur

AC131

### 📖 Documents de référence

Guide du programme 2021  
Appel à propositions 2021

### 📅 Date limite de candidature

11 mai 2021 à 12h00

### 🕒 Durée des projets

La durée de la convention de subvention 2021 est de 26 mois à partir du 1er septembre 2021.



- Appels à propositions AC130 (consortium) et AC131 (mobilité) de l'enseignement supérieur publiés le 25 mars 2021 lors de la publication du guide du programme.
- La date limite de réponse est fixée au 11 mai 2021 à 12h.
- La durée de la convention de subvention sera de 26 mois
- L'enveloppe dédiée à cet AP est de 83,6M€.
- La structure coordonnatrice du consortium (accrédité ou en cours d'accréditation) devra déposer des candidatures en ligne pour obtenir un financement au titre de l'action clé de son choix : [mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur](#) . Ces demandes de financement peuvent intervenir dès l'année de la candidature à l'accréditation du consortium, puis être renouvelées chaque année.

Plusieurs demandes de financements (mono-bénéficiaires et multi-bénéficiaires dans le cadre d'un consortium de mobilité de l'enseignement supérieur) peuvent être déposées simultanément par un établissement d'enseignement supérieur. Ce dernier est alors responsable afin d'éviter toute situation de double financement, interdite par la réglementation européenne.

*(Guide du programme :*

*Pour une candidature en tant que consortium de mobilité : les organisations de coordination établies dans un pays du programme et coordonnant un consortium*

*accrédité consortium de mobilité de l'enseignement supérieur.*

*Les organisations qui ne disposent pas d'une accréditation valide 2021-2027 pour les consortiums peuvent demander cette accréditation au nom d'un consortium de mobilité au cours du même appel que lors de la demande de subvention de projet de mobilité.*

*Tous les établissements d'enseignement supérieur des pays participant au programme doivent être titulaires d'une Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE). Ces organisations seront éligibles pour un projet de mobilité uniquement si la candidature à l'accréditation du consortium est acceptée.)*

## Où trouver toutes les informations pour réussir sa candidature?



<https://monprojet.erasmusplus.fr/>

### MonProjetErasmus+

MonProjetErasmus+ apporte toutes les informations nécessaires pour déposer une demande de subvention Erasmus+ 2021-2027 pour un projet de mobilité ou un partenariat.

Vous trouverez ci-dessous les modalités pour déposer votre candidature par type de subvention, ainsi que les conseils pour une candidature de qualité.

Déjà bénéficiaire d'une subvention ? MonProjetErasmus+ vous suit tout au long de votre projet à travers les conseils et documents ressources accessibles sur la fiche bénéficiaire Erasmus+ correspondante.

Qu'est-ce qu'Erasmus+ ?

Vous voulez monter un projet Erasmus+ ?

Vous êtes porteur de projet Erasmus+ ?

### Votre organisme souhaite participer au programme Erasmus+ 2021-2027 ?

Vous trouverez ci-dessous les opportunités de candidature par secteur éducatif.

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉDUCATION DES ADULTES



Vous travaillez dans un établissement scolaire en tant qu'enseignant, chef d'établissement, CPE...



Vous travaillez dans un établissement ou un organisme de formation qui délivre un diplôme ou une certification professionnelle.



Vous travaillez dans un établissement d'enseignement supérieur ou délivrant un diplôme post-bac.



Vous êtes engagé(e) dans une structure active dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, le travail social.

① Action clé 1 - Formulaires de candidature disponibles

Mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Erasmus+ / Mobilité / Mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur (KA131-HED) / Appel à proposition 2021



Pour réussir votre candidature nous vous invitons à vous connecter à la Plateforme « mon projet Erasmus+ » dont l'adresse apparaît sur la diapositive. C'est également sur cette plateforme que vous trouverez le lien pour accéder au formulaire de candidature.

## Le formulaire de candidature AC131

Type de mobilité : Etude, stage, enseignement, formation



Call 2021 Round 1  
Mobility of higher education students and staff  
FormId KA131-HED-9E609A85 Deadline (Brussels Time) 11 May 2021 12:00:00

### Activities

Please enter the different activities you intend to implement in your project.

### Mobility Activities

Id	Activity type	Estimated N° of participants
Total N° of participants		

Nombre de participants par type de mobilité

### Blended Intensive Programmes

For each blended intensive programme you intend to organise, please enter the estimated number of participants (not involved in delivering the programme):

Blended intensive programme title	Estimated number of participants
Number of blended intensive programmes for which funding is requested	0

Nombre de participants au programme intensif hybride

### Budget share for international mobility

Please enter the share of the awarded project budget/grant (in %) you intend to use for international mobility (i.e., mobility of students and staff from Programme Countries to Partner Countries). The budget share must be between 0% and 20% according to the Erasmus+ programme guide.

Please note that this information is intended as an estimation of your international mobility activities and will not be binding for your project implementation.

Budget share for international mobility

Pourcentage dédié à la mobilité à l'international (max 20%)



Le formulaire est relativement simple à compléter.

Il n'y a pas d'évaluation qualitative (la qualité a été évaluée au stade de la candidature à l'ECHE ou lors de la sélection d'une accréditation du consortium de mobilité) et il n'y a donc pas de critères d'attribution. Toute demande de subvention éligible (après avoir passé le contrôle d'éligibilité) obtiendra un financement.

Le montant maximal de la subvention accordée dépendra d'un certain nombre d'éléments :

- le nombre de mobilités demandées ;
- le nombre de programmes intensifs hybrides demandés ;
- le budget national total alloué à l'action de mobilité.

Très prochainement vous trouverez sur la plateforme « Mon projet Erasmus + » les formulaires commentés AC130 et AC131.

## A RETENIR :

- ✦ Posez vos questions via le formulaire sur le site de l'Agence entre le 9 et le 16 avril 2021
- ✦ Pour préparer et déposer sa candidature : Plateforme Mon projet Erasmus 
- ✦ Dépôt des candidatures : avant le 11 mai 2021 à 12h
- ✦ Démarrage des projets de mobilité : 1<sup>er</sup> septembre 2021



Dernière diapositive de cette présentation, ce qu'il y a à retenir :

Si vous avez des questions : Posez les via le formulaire sur le site de l'Agence entre le 9 et le 16 avril prochain.

Pour préparer votre projet, consulter les formulaires commentés, et candidater : allez sur la nouvelle plateforme « Mon projet Erasmus + »

La date de clôture de l'appel pour les actions AC130 (consortium) et AC131 (mobilité de l'enseignement supérieur) est le 11 mai 2021 à midi (heure de Bruxelles).

Une fois l'éligibilité de l'établissement et des participants vérifiée, le montant pour financer votre projet de mobilité sera évalué

Et les activités de mobilités pourront commencer le 1<sup>ER</sup> septembre 2021.



Nous vous remercions de votre attention, et nous serons à l'écoute pour répondre à vos questions.